

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 06 octobre 2016

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2016

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elue : Arielle PETIT

Membres présents à la séance : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme RODAMEL, Mr TREMBLEAU, Mme POULARD, Mr GUILLON, Mme BARBET, Mr GOTTELAND, Mr LAMBERT, Mme DUMONT, Mr KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mr GUIBERT, Mme JAMBON, Mr RIVIER

Membre représenté : Mme ELLENBERGER,

**OBJET : CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DE CAPTURE ET D'ENLEVEMENT
DES ANIMAUX - RENOUVELLEMENT**

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 33

Nombre de pour : 33

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161006-Delib2016-10-05-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2016
Date de réception préfecture : 17/10/2016

**CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DE CAPTURE ET
D'ENLEVEMENT DES ANIMAUX - RENOUELEMENT**

Délibération n°2016-10-05

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 18 décembre 2013 vous aviez autorisé le Maire de Francheville à signer la convention de renouvellement d'une durée d'une année avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est pour la prise en charge, la capture et l'enlèvement des animaux trouvés et à signer les conventions à venir sauf modification substantielle du tarif appliqué.

La Commune de Francheville n'ayant pas de fourrière, cette convention lui permet de confier ainsi à la S.P.A. de Lyon le soin d'assurer les obligations de cette fourrière.

Le tarif est de 0,35 € par habitant correspondant à l'accueil des animaux, aux obligations de gestion de la fourrière et à la participation aux frais de capture et de transport.

Le nombre d'habitants à prendre en considération pour cette convention est celui en vigueur depuis le 1er janvier 2016, soit 14 395 habitants.

Le montant tarifaire de la convention 2017 s'élèvera donc à 5 038,25 €.

Je vous demande **Mesdames, Messieurs** de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est pour l'année 2017 ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions pour les années à venir si les conditions d'exécution et tarifaires ne subissent pas de modifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE LE PRÉSENT RAPPORT À L'UNANIMITÉ

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 06 OCTOBRE 2016**



**MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161006-Delib2016-10-05-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2016
Date de réception préfecture : 17/10/2016